

III.4 ALEA MOUVEMENTS DE TERRAINS, CHUTES DE BLOCS

III.4.1. Synthèse des événements exceptionnels depuis 2004

Date	Description	Source
Du 17 août 2007	Cyclone Dean. Inondations et coulées de boue	Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (JO du 16 novembre 2007)
Du 17 août 2007	Cyclone Dean. Vents cycloniques	Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (JO du 16 novembre 2007)
Du 4 au 5 Mai 2009	Inondations et coulées de boue	Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (JO du 23 juillet 2009)
Du 4 au 5 Mai 2009	Mouvements de terrain	Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (JO du 23 juillet 2009)

Tableau 1: Synthèse des événements exceptionnels depuis 2004

III.4.2. Etudes et expertises géologiques et géotechniques post 2004

Etude	Zonage PPR	Type de demande	Description	Historique / avis DDE
Parcelle L294 Quartier Mare Capron	Zone orange, aléa fort MVT	Déclassement parcelle en vue construction d'une maison individuelle	Etude d'avant projet établie par GINGER CAMAXA en Janvier 2010 (ref.dossier V001.0.002D-01)	L'étude géotechnique définit les prescriptions pour une villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel
Parcelle L429 Quartier Mare Capron	Zone orange, aléa fort MVT	Déclassement parcelle en vue construction d'une maison individuelle	Etude d'avant projet établie Par IMSRN en Juillet 2009 ref.dossier MA*9709-0098)	L'étude géotechnique conclut en la stabilité de la parcelle en l'état actuel et sous séisme pour une construction de type RDC. En revanche, la stabilité n'est pas assurée au séisme avec construction De type R+1

III. MISE A JOUR DE LA CONNAISSANCE 2004-2010

Etude	Zonage PPR	Type de demande	Description	Historique / avis DDE
Parcelles L663/664 Quartier Grand Fond	Zone orange, aléa fort MVT	Déclassement parcelles en vue construction maisons individuelles	L663 : Etude d'avant projet établie par AES en Juillet 2008 (ref.dossier 77-08-3822 du 22/07/2008) L664 : Etude d'avant projet établie par AES en Juillet 2008 (ref.dossier 77-08-3821 du 22/07/2008)	Les études géotechniques écartent le risque de mouvements de terrain au droit des parcelles et de leurs abords immédiats.
Parcelle L668 Quartier Suffrin	Zone orange, aléa fort MVT	Déclassement parcelle en vue construction maison individuelle	Etude d'avant projet établie par CAMAXA en Août 2005 (ref.dossier 05CAM114SF)	L'étude géotechnique définit les prescriptions pour la villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel.
Parcelle M28 Quartier Morne Courbaril	Zone rouge, aléa fort MVT	Déclassement parcelle en vue construction d'une maison individuelle	Etude de faisabilité établie par IMSRN en Octobre 2005 (ref.dossier M*05*09*D446)	L'étude géotechnique indique des signes d'instabilité à l'état actuel. Elle précise également que la stabilité de la pente ne semble pas assurée lors de fortes pluies ou sous sollicitations sismiques.
Parcelle M508 Quartier Morne Courbaril	Zone orange et jaune, aléa fort et moyen MVT	Construction maison individuelle	Etude de faisabilité établie par GEOLAB en Juillet 2000 (ref.dossier 2000SF157) Expertise géologique réalisée par le BRGM en Avril 2008 (ref.dossier 38-le Marin-Morne Courbaril en date du 29/05/2008)	L'étude géotechnique définit les prescriptions pour la villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel. L'expertise propose une révision du zonage de l'aléa MVT.
Parcelles M623 M98 Quartier Morne Courbaril	Zone orange, aléa fort MVT	Déclassement parcelles en vue construction maisons individuelles	Etude d'avant projet établie Par IMSRN en Juillet 2010 (ref.dossier 2010/1982)	L'étude conclut à la stabilité des parcelles, en combinaison fondamentale et accidentelle (séisme) pour construction de type RDC avec sous-sol.

III. MISE A JOUR DE LA CONNAISSANCE 2004-2010

Etude	Zonage PPR	Type de demande	Description	Historique / avis DDE
Parcelle M638 Quartier Morne Courbaril	Zone rouge, aléa fort MVT	Construction maison individuelle	Etude d'avant projet établie par GEOLAB CARAIBES en Février 2001 (ref.dossier 2001SF10 du 14/02/2001) Expertise géologique réalisée par le BRGM en Janvier 2007 (ref.dossier Heritiers Biron v2 en date du 17/04/2007)	L'étude conclut que le classement du terrain en aléa fort de MVT n'est pas justifié. L'expertise propose une révision du zonage de l'aléa MVT.
Parcelle M680 Quartier Morne Courbaril	Zone orange et rouge aléa fort MVT	Construction maisons individuelle	Etude géotechnique préliminaire établie par AES en Mai 2007 (ref.dossier 65-07-200du 05/05/2007)	L'étude géotechnique définit les prescriptions pour une villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel.
Parcelle N165 Quartier Tocnay	Zone orange, aléa fort MVT	Construction maisons individuelle	Etude géotechnique préliminaire établie par AES en Mars 2010 (ref.dossier 38-10-659 du 02/03/2010)	L'étude géotechnique définit les prescriptions pour une villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel.
Parcelle P222 Quartier Pérou	Zone orange, aléa fort MVT	Expertise géologique	Expertise géologique réalisée par le BRGM en Janvier 2007 (ref.dossier Petit-v1_jmm en date du 23/01/2008) Expertise géologique réalisée par le BRGM en 2019 (CR2019-52)	L'expertise propose une révision du zonage de l'aléa MVT.
Parcelles P548 et P549 Quartier Pérou	Zone orange et rouge aléa fort MVT	Construction maisons individuelle	Etude de constructibilité établie par IMSRN en Septembre 2004 (ref.dossier M*03*09*D445)	L'étude conclut que les terrains sont constructibles vis-à-vis des risques naturels.

Tableau 2 : Liste des études postérieures à 2004 fournies

III.4.3. Etudes pour des glissements de terrain

Etude	Zonage PPR	Type de demande	Description	Historique / avis DDE
Quartier Robin	Zone jaune et orange aléa moyen et fort MVT		Compte-rendu de visite du 9 juin 2008 établi par le BRGM (ref. dossier note technique BRGM MAR/CM/05-037 du 21 juin 2005)	L'expertise indique que le quartier est concerné par un glissement de terrain actif, de grande ampleur.

Tableau 3 : Liste des études postérieures à 2004 fournies

III.4.4. Mise à jour de la cartographie

Propositions pour la mise à jour de la cartographie à partir :

- Des données relatives aux évènements exceptionnels survenus depuis 2004 (tableau 1) : les données ne sont pas suffisamment précises pour être utilisées (absence de localisation)
- Des études et expertises géotechniques post 2004 (Tableau 2):

Parcelle L294 : L'étude géotechnique définit les prescriptions pour une villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel. Les données sont donc insuffisantes pour envisager la révision du zonage de l'aléa MVT.

Parcelle L429 : L'étude indique que la stabilité de la parcelle n'est pas assurée sous séisme pour une construction de type R+1. La cartographie de l'aléa ne prenant pas en compte la nature de l'ouvrage envisagé, il paraît difficile de revoir, à la baisse, le zonage de l'aléa MVT pour cette parcelle.

Parcelles L663 et L664 : Les études géotechniques écartent le risque de mouvements de terrain au droit des parcelles et de leurs abords immédiats. Les données géotechniques sont néanmoins insuffisantes (pas d'expertise géologique, nombre de sondages limité, absence d'étude de stabilité en conditions statiques et sous séisme) pour pouvoir imaginer une révision de l'aléa MVT. Aussi, nous proposons de maintenir le zonage actuel du PPR.

Parcelle L668 : L'étude géotechnique définit les prescriptions pour la villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel. Ces données sont insuffisantes pour envisager de revoir le zonage de l'aléa MVT.

Parcelle M28 : L'étude géotechnique indique des signes d'instabilité à l'état actuel. Elle précise également que la stabilité de la pente ne semble pas assurée lors de fortes pluies ou sous sollicitations sismiques. L'aléa MVT, qualifié de fort pour cette parcelle par le PPR, semble justifié et sera donc maintenu.



III. MISE A JOUR DE LA CONNAISSANCE 2004-2010

Parcelle M508 : Compte tenu des résultats de l'étude géotechnique, et des observations de terrain, le BRGM requalifie l'aléa à moyen pour toute la superficie de la parcelle (pour un basculement en jaune du zonage PPR). La figure ci-dessous compare le zonage du PPR actuel et proposé par le BRGM.



Zonage actuel du PPR

Zonage proposé par le BRGM et approuvé

Parcelles M623 et M98 : L'étude conclut à la stabilité des parcelles, en combinaison fondamentale et accidentelle (séisme) pour une construction de type RDC avec sous-sol. Elle précise également qu'aucun signe d'instabilité d'ensemble n'a été repéré sur la parcelle ou à son voisinage immédiat. En l'absence d'expertise géologique du BRGM vérifiant la stabilité générale du secteur, nous ne pouvons reconsidérer l'aléa MVT pour ces parcelles, malgré les conclusions de l'étude géotechnique.

Parcelle M638 : Compte tenu des résultats de l'étude géotechnique, et des observations de terrain, le BRGM requalifie l'aléa à moyen pour toute la superficie de la parcelle (pour un basculement en jaune du zonage PPR). A noter que cette modification a été approuvée par arrêté préfectoral (071824 du 13/06/2007). Elle est portée sur le site internet. La figure ci-après compare le zonage du PPR actuel et proposé par le BRGM.



Zonage actuel du PPR

Zonage proposé par le BRGM et approuvé



III. MISE A JOUR DE LA CONNAISSANCE 2004-2010

Parcelle M680 : L'étude géotechnique définit les prescriptions pour une villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel. Les données sont donc insuffisantes pour envisager la révision du zonage de l'aléa MVT.

Parcelle N165 : L'étude géotechnique définit les prescriptions pour une villa mais ne préjuge de la stabilité de la parcelle à l'état naturel. Les données sont donc insuffisantes pour envisager la révision du zonage de l'aléa MVT.

Parcelle P222 : Dans son expertise, le BRGM requalifie l'aléa de moyen dans la zone nord-est de la parcelle (pour un basculement en jaune du zonage PPR).

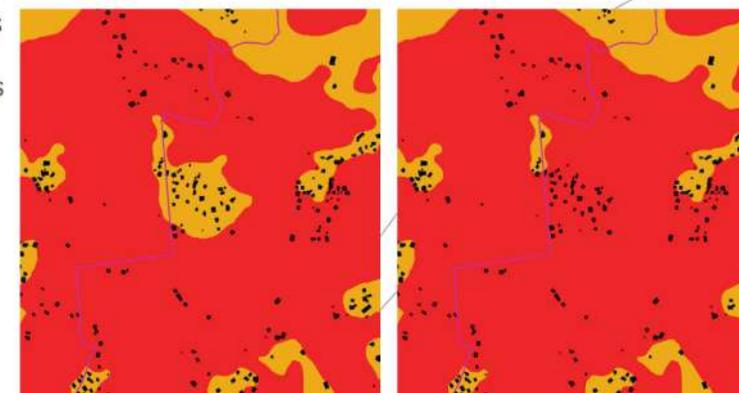


Zonage actuel du PPR | Zonage proposé par le BRGM et approuvé

A l'issue de son expertise technique d'octobre 2011, le BRGM réduit l'extension de la zone rouge aux fortes pentes encadrant le thalweg .

Parcelles P548 et 549 : L'étude conclut que les terrains sont constructibles vis-à-vis des risques naturels. Les données géotechniques sont néanmoins insuffisantes (pas d'expertise géologique globale, nombre de sondages limité, absence d'étude de stabilité en conditions statiques et sous séisme) pour pouvoir imaginer une révision de l'aléa MVT. Aussi, nous proposons de maintenir le zonage actuel du PPR.

- Des études pour des glissements de terrain post 2004 (Tableau 3): d'après l'expertise du BRGM, le quartier du Robin est le siège d'un glissement de terrain affectant les terrains (crevasses) et les structures des habitations (désordres). Ce glissement s'est manifesté une première fois en 1996 et a été réactivé à la suite des pluies de novembre 2004. Dans son expertise, le BRGM cartographie les désordres observés sur l'ensemble du quartier.



Zonage actuel du PPR | Zonage proposé par le BRGM et approuvé

Lors de la réunion de travail BRGM/GEODE, il a été décidé de classer en aléa fort toute l'emprise du glissement :